



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIE À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) #2026-02 : LOT 3 219 329

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière aux personnes intéressées par ce qui suit :

La Municipalité de Saint-Louis a reçu une demande de permis de construction assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément au règlement numéro 562-24, afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 558-24 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lequel modifie le règlement d'urbanisme numéro 389-06.

IDENTIFICATION DU PROJET :

Adresse du terrain concerné : 863, rue Principale – Lot 3 219 329

NATURE DES TRAVAUX :

Le projet consiste à remplacer le revêtement extérieur du bâtiment par un revêtement en vinyle de marque Gentek, de couleur genévrier, dans le but d'harmoniser l'apparence de l'ensemble du bâtiment.

Cette demande a été étudiée par le **comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 23 mars 2026**, qui formulera une recommandation au **conseil municipal**. Le conseil municipal rendra sa décision sur la demande lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 20 avril 2026 à 18 h 30 à la Salle du Conseil situé au 750, rue Saint-Joseph.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des plans et documents relatifs à cette demande au Bureau municipal, situé au 750, rue Saint-Joseph, à Saint-Louis durant les heures normales d'ouverture.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 avril 2026.

Donné à Saint-Louis, ce 24^e jour du mois de mars 2026.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière